



VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

VILLE DE
HOUILLES

—
République Française
Département des Yvelines

—
Décision du 17 juin 2024 n°24/049
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

—
Objet : Signature du marché n°2024.04 relatif à la prestation d'Assistance à Maîtrise D'Ouvrage (AMO) à la définition et à la mise en œuvre du budget participatif

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4°, permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la réparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le besoin de la Ville de conduire la mise en œuvre de son budget participatif par une phase de structuration et de préparation en amont de sa réalisation en s'appuyant sur l'expertise et la méthodologie d'un cabinet de conseil doté de compétences en conduite du changement.

Considérant que pour répondre à ce besoin et compte tenu du montant estimatif, la Ville a organisé la passation d'un marché public suivant une procédure adaptée ouverte ;

Considérant qu'afin de répondre à ce besoin, la Ville a organisé une procédure de mise en concurrence,

Considérant que l'analyse des deux offres réceptionnées met en évidence l'offre de la société OpenCommunities comme répondant aux besoins de la Ville,

Considérant qu'il convient donc de signer ce marché relatif la définition et à la mise en œuvre du budget participatif avec la société OpenCommunities pour un montant ferme de 39 300 € HT,

DÉCIDE :

Article 1 : **ABROGE** la décision n°24/046 en date du 07 juin 2024.

Article 2 : **DE SIGNER** un marché relatif à la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à la définition et à la mise en œuvre du budget participatif avec la société OpenCommunities, sise 27 rue Etienne Marcel 75001 Paris – pour un montant ferme de 39 300 € HT.

Accusé de réception en préfecture
N° 19331932007-2024-049-AU
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024

- Article 3 :** **DE PRÉCISER** que ledit marché est conclu pour une durée de sept mois à compter de sa notification.
- Article 4 :** **DE PRÉCISER** que les dépenses sont inscrites au budget communal (Service : CITO ; Fonction : 022 ; Nature : 617).
- Article 5 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.
- Article 6 :** Monsieur le Directeur Général Adjoint et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 17 juin 2024

Publication effectuée le : 17 juin 2024

Exécutoire ce jour : 17 juin 2024

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240617-DM24-049-AU
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024